

Je vais à New-York en février. Quels sont les produits ou articles interdits au transport (nourriture, objets...) de la France vers les USA et au retour ?



CC0 Public Domain, via Pixabay

Notre réponse du 21/12/2016

La liste générale des produits interdits en cabine et en soute est détaillée sur le site du Ministère du développement durable :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Objets-interdits-ou-reglementes-en.html>



- – Engins explosifs ou incendiaires (par exemple mine, grenade, pétard, feux d'artifice, détonateur, fumigène, munitions de guerre, etc.)
- – Appareils contenant de l'oxygène liquide (par exemple appareils à usage médical)
- – Allumettes sans frottoir, briquets « flamme bleue », « tempête »
- – Appareils à effet neutralisant projetant des gaz irritants, urticants, répulsifs ou lacrymogènes.
- – Combustible pour briquet et cartouche de rechange

- – Tout produit inflammable, explosif, corrosif, comburant, toxique, infectieux, radioactif, ... (par exemple : essence, acétone, peinture, eau oxygénée, aérosols inflammables, acides, soude caustique, produits pour piscine, insecticide, ...), contenu ou non dans un appareil ou un objet.



Interdit en cabine

- – Équipements de sport (par exemple : bâton de ski, matériel de tir à l'arc ou à l'arbalète, lance pierre, harpon, batte de baseball ou de cricket, club de golf, canne de hockey, instruments d'arts martiaux, ..., ainsi que les gels à usage sportif)
- – Armes à feu, même non soumises à autorisation (fusils, révolvers, etc, y compris pièces détachées de ces armes, jouets et imitations)
- – Objets coupants et tranchants (par exemple : couteau ou paire de ciseaux avec lames de plus de 6 cm, hache, machette, etc.)
- – Outils de travail (par exemple : perceuse, forêts, scie, , , outils à pointe aigüe ou bord coupant dont la tige dépasse 6cm, outils contondants (marteau, burin, etc.))
- – Cartouches d'armes de chasse ou de sports

Réglementé en cabine **Attention** : Liste non exhaustive, renseignez-vous auprès de votre compagnie aérienne

- – Liquides ou produits essentiels (par exemple : aliments pour bébé et autre nourriture, médicaments y compris sous forme liquide ou d'aérosols, dans des contenants de moins de 100 ml et dans un sac transparent de 1 litre max).- Piles, batteries au lithium et/ou à combustible intégrées dans un appareil électronique* (ordinateur, téléphone, appareil photo, outillage, aéromodélisme, ...) ou un appareil médical *

(défibrillateur, appareil de ventilation, ...) et piles/batteries de rechange * (voir la liste suivante : http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/MD_inte rdites-reglementees.pdf#page=17)

- – Petites bouteilles d'oxygène ou d'air gazeux utilisées à des fins médicales *
- – Allumettes avec frottoir, Briquets de certains type *
- – Appareils électriques pouvant produire une chaleur extrême (par exemple : lampes sous-marines ou de plongée à haute intensité)
- – Articles (y compris aérosols) à usage thérapeutique, cosmétique, ménager, sportif, sanitaire, non toxiques, ininflammables, ...
- – Appareils ou articles contenant une cartouche de gaz (camping, randonnée, sauvetage,...)
- – Glace carbonique (dry ice)
- – Ampoules de type LED, fluorescentes, halogènes, ...
- – Emballages prévus pour contenir de l'azote liquide

Le Consulat de France aux Etats-Unis propose sur son site une [liste des denrées alimentaires](#) qu'un voyageur peut apporter aux Etats-Unis, consultable au format PDF :

Concernant les médicaments, il n'y a pas de restriction pour les médicaments solides (comprimés et gélules). Pour les autres produits (notamment les sirops, l'insuline...), une autorisation de votre médecin délivrée à votre nom pourra vous être demandée. Ils doivent être conservés dans un contenant qui ferme.

J'oubliais : une réglementation spécifique aux Etats-Unis porte sur les équipements électroniques (soit « un objet qui peut effectuer une ou des tâches en traitant des informations codées sous la forme de signaux électriques » tels qu'un téléphone portable, tablette, ordinateur portable ou tout autre engin susceptible d'être « détourné de son usage pour abriter des engins explosifs ») depuis 2014, comme l'indique cet article du Monde :

[Tout comprendre de la nouvelle mesure de sécurité dans les avions](#), Les appareils électroniques déchargés ne seront plus admis dans les avions à destination des Etats-Unis. Quels appareils sont concernés ?

Le Monde.fr | 07.07.2014 Mis à jour le 08.07.2014 Par Marlène Duretz.

Ainsi, vous devez vous assurer que les appareils que vous prendrez en cabine disposent d'une charge suffisante pour être ouvert par les autorités.

Cordialement,

[Eurêkoi](#) – Bibliothèque Publique d'Information